

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée, signifiée et tenue le 2 octobre 2018, à 18 h 30.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Dossier du nouveau garage municipal – Affectation pour tests de forages.
4. Autorisation de destruction de documents inactifs – archives.
5. Affaires nouvelles.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à sept (7) membres à 18 h 30.

6568-10-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

6569-10-2018.

3. DOSSIER DU NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL – AFFECTATION POUR TESTS DE FORAGES.

ATTENDU les besoins de la Ville pour une étude géotechnique et forages en vue de la construction d'un nouveau garage municipal ;

ATTENDU le devis # TP-201809-45 tel que préparé par madame Judith Saint-Louis, greffière et madame Jade Côté, ingénieur, de la firme DWB consultants, pour une étude géotechnique et forages en date du 19 septembre 2018 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues au plus tard le 27 septembre 2018 à 16 h 30 selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
DEC Enviro inc.	10 900 \$
Qualilab inspection inc.	12 500 \$
GHD	13 440 \$
Groupe ABS	13 670 \$
Solmatech inc.	20 950 \$

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues, en faveur du plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de DEC Enviro inc. et lui attribue le contrat au prix de 10 900 \$ plus les taxes applicables (12 532.28 \$ toutes taxes comprises) pour une étude géotechnique et forages en vue de la construction d'un nouveau garage municipal, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-201809-45 ;

QUE la directrice générale, madame Julie Forgues, soit la représentante de la Ville au dossier ;

QUE ce conseil affecte à cette dépense le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017.

6570-10-2018.

4. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS – ARCHIVES.

ATTENDU que conformément aux prescriptions de la *Loi sur les archives* et en vertu des délais de conservation des archives adoptés par le conseil municipal, certains documents inactifs doivent être détruits adéquatement ;

ATTENDU la liste fournie des documents en format papier retirés de l'inventaire des documents de la ville ;

ATTENDU l'offre de service de Groupe Gagnon de Sainte-Adèle accrédité pour le déchetage en entreprise au prix de 5.00 \$ la boîte plus les frais de déplacement de 59.95 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation de la greffière, madame Judith Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la destruction des documents inactifs par Groupe Gagnon pour un montant estimé à 199.95 \$ plus les taxes applicables (229.90 \$ toutes taxes incluses) ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-14000-414.

5. AFFAIRES NOUVELLES.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE.

6571-10-2018

Étant 18 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière